

Évoquer le passé, modeler le futur

Comment les musées archéologiques de plein air créent de nouveaux souvenirs

par Roeland Paardekoooper, coordinateur de l'EXARC*
et Katrin Pres, archéologue

Contrairement à l'histoire, l'archéologie s'intéresse à un passé très lointain dont nous n'avons aucun souvenir. Les musées archéologiques de plein air ont pour vocation de faire revivre ces époques révolues. Les récits qu'ils proposent jouent un rôle crucial et servent de passerelle entre la science et le public. En tant que créatrices de souvenirs, ces institutions ont la responsabilité de transmettre un message précis aux visiteurs et d'apporter des réponses aux questions « qui souhaiterions-nous avoir été ? » ou « qui voulons-nous être à présent et dans le futur ? ».

Les musées d'histoire constituent des abris pour les souvenirs. Ils rassemblent et présentent des fragments du passé qui méritent d'être retenus afin d'expliquer l'univers et la vie quotidienne de civilisations disparues. Le présent est toujours lié au passé et chaque époque possède ses propres réponses et explications. Les musées d'histoire reposent essentiellement sur des souvenirs préservés et non sur des souvenirs personnels.

Interpréter le passé

Les musées archéologiques de plein air, quant à eux, ne présentent pas des collections d'objets. Ils offrent une pure interprétation du passé, basée, idéalement, sur les recherches

les plus récentes. Ils décrivent des périodes qui n'ont été transmises ni par écrit ni grâce aux traditions.

Lorsque les visiteurs se rendent dans un musée de ce genre, ils ont très souvent une conception figée du passé et de leurs ancêtres, issue de ce qu'ils ont appris à l'école ou par le biais du cinéma, des jeux vidéos, de la littérature ou encore de Hollywood. Leurs attentes découlent de leur expérience du monde moderne, sans la cruauté, la pauvreté ou les maladies qui prévalaient autrefois. Mais ces images ne reflètent-elles pas ce que nous aimerions avoir été ? Les présentations proposées par les musées archéologiques de plein air auraient très probablement amusé les populations de l'époque.

On peut se demander si nous n'essayons pas de décrire un passé qui nous semble attrayant ou si cette représentation a réellement des fondements plus profonds.

Ces collections comportent plusieurs dimensions. Elles traduisent avant tout l'interprétation des historiens et des archéologues, qui créent des images à partir d'un terrain de recherche complexe. Mais elles ont aussi pour mission d'informer le public sur des façons différentes de vivre ensemble tout en

cherchant à l'interroger sur son propre mode de vie.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où le divertissement l'emporte sur l'éducation et afin d'attirer des visiteurs, les musées d'archéologie à ciel ouvert doivent prendre en compte cet impératif. Cependant, il ne suffit pas d'accueillir un large public ; il faut aussi lui présenter des façons de penser et de vivre distinctes des siennes et surtout des souvenirs. Ceux-ci, si possible, doivent différer de ses attentes et ouvrir son

esprit à de nouvelles idées. Par exemple, les visiteurs doivent pouvoir apprécier les compétences et la dextérité qui étaient requises des civilisations de l'Âge de la pierre pour produire les outils en silex, mesurer l'importance de l'esprit communautaire en ces temps reculés ou encore imaginer la cruauté et l'anxiété qui devaient régner lors d'une bataille médiévale.

Un appel aux sens

Comment ces musées s'y prennent-ils pour élaborer de tels souvenirs ? Ils créent une image holistique qui fait appel à tous les sens des visiteurs : la vue, l'ouïe, l'odorat. L'écrit a, en revanche, moins d'importance que dans un musée d'histoire.

Lorsque le public participe à des activités telles que le théâtre ou l'artisanat, l'expérience est plus intense encore et les souvenirs plus

frappants. Dans un tel cadre, il est aisé de transmettre des messages subliminaux ; ils peuvent suggérer une certaine façon de vivre sans qu'il soit nécessaire de passer par une explication. Il en va donc de la responsabilité des musées d'avoir conscience de ces messages et, au besoin, de revoir leur présentation.

Le plus grand défi consiste à aider les visiteurs à trouver de nouvelles façons d'explorer un passé complexe et de l'amener, par un questionnement, à mieux comprendre le présent, générant ainsi des idées pour le futur.

Les musées archéologiques de plein air ont un rapport particulier avec la mémoire. Bien qu'ils offrent parfois une interprétation créative et artistique du passé, ils servent surtout à relier la réalité du passé au contexte présent. De plus, ils peuvent présenter aux visiteurs une autre vision du monde et leur permettre de trouver des réponses à la question « qui voudrions-nous avoir été dans le passé ? » mais aussi « qui souhaitons-nous être dans le futur ? » ■

* Organisation internationale des musées archéologiques de plein-air et d'archéologie expérimentale (Organisation affiliée de l'ICOM)

La durabilité de la mémoire

Le rôle des musées dans la conservation de la mémoire collective à travers des pratiques durables

par Lothar Jordan, professeur associé en muséologie
Hermann Hettner, Université technique de Dresde (Allemagne)

L'un des plus grands défis que notre époque ait à relever est la mise en place de pratiques viables dans les domaines environnemental et social. Concernant les musées, la viabilité et le développement durable induisent des implications supplémentaires au regard de la mission de ces institutions, qui est de conserver la mémoire collective. De nouveaux modèles peuvent ainsi être appliqués aux pratiques des musées aujourd'hui.

Le concept de développement durable apparut en 1987 dans le *Rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement* :

notre avenir à tous, également connu sous le nom *Rapport Brundtland*. Cette étude, à l'initiative des Nations Unies, fut conçue dans le but d'élaborer de nouvelles idées pour

protéger l'environnement et parvenir à un meilleur équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement. Elle fut suivie de la *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement* (Rio, 1992). Cette même année, la Journée internationale des musées fut pour la première fois associée à un thème précis : *Musées et l'environnement*. Ce thème inspira bientôt les experts en muséologie qui se consacrent à la protection de l'environnement et au développement de la société. Les musées peuvent être considérés, désormais, comme des institutions qui contribuent à sensibiliser le public sur la nécessité de changer nos attitudes vis-à-vis de l'environnement, surtout en ce qui concerne la biodiversité, la politique énergétique, les besoins vitaux ou encore le niveau de pauvreté dans certains pays.

Les trois principaux aspects du développe-

ment durable sont l'environnement, l'économie et la société. Si les musées s'investissent en faveur de ce thème, leurs tâches propres ne concernent pas directement l'écologie, mais la conservation de la mémoire des sociétés et des communautés ou encore des différents domaines de connaissance. La préservation de la mémoire est essentielle pour assurer des conditions sociétales satisfaisantes. Il est par conséquent important pour la muséologie d'introduire un nouveau discours sur la durabilité, qui mette l'accent sur les aspects sociétaux, et en particulier sur la mémoire et

Associer la durabilité aux musées permet d'intégrer le concept à certains aspects de la société

l'identité. La mémoire et le patrimoine culturel sont des éléments clés de notre bien-être : ils renforcent notre capacité à maintenir et interroger traditions et identités afin de façonner le futur. Le travail lié à la conservation de la mémoire devrait être

intégré à chacune des visions du monde associées au paradigme de la viabilité et du développement durable, avec pour objectif de promouvoir un *sensus communis* cosmopolite qui juge le patrimoine et la diversité culturelle aussi essentielles que la biodiversité.

Répondre aux besoins

Quelles sont les formes que le développement durable peut donc prendre dans la sphère muséale aujourd'hui ? Dans une optique de justice intergénérationnelle, le *Rapport Brundtland* considère la viabilité comme ayant une double structure temporelle : elle cherche à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Les missions des musées respectent cet impératif. Dans leur contexte spécifique, les

besoins présents du *Rapport Brundtland* se rapportent à la programmation, expositions, présentations, publications – ainsi qu'aux sites Internet. Les générations à venir, elles, pourront satisfaire leurs besoins grâce au soin systématique apporté aujourd'hui pour rassembler et sauvegarder objets et documents et grâce aux méthodes actuelles de recherche, visant à produire une mémoire durable.

La viabilité appliquée aux musées

Relier les tâches des musées à une vision d'un monde globalisé à travers des modèles de développement durable peut aider ces institutions à faire reconnaître le rôle croissant qu'elles jouent dans la société. Par ailleurs, associer la durabilité aux musées permet d'intégrer le concept plus étroitement à certains aspects de la société, cette valeur étant alors en passe de se généraliser bien plus tôt que prévu. Selon Karl-Werner Brand, consultant, auteur et chargé de cours dans le domaine de la recherche sur la viabilité, le concept de développement durable nécessite la mise en œuvre symbolique constante de ses idées centrales et l'inclusion de ces symbolisations linguistiques et visuelles dans la communication publique.

Afin d'apporter au public des connaissances sur le passé et de mesurer l'importance qu'il y a à conserver et présenter les témoins matériels et immatériels de ces époques révolues, la durabilité est intrinsèque à la transmission des traditions et des identités, mais c'est surtout une composante essentielle de notre responsabilité à l'égard des générations futures. ■

Note de l'auteur : cet article est basé sur une communication que j'ai faite lors de la quatrième Conférence internationale du programme Mémoire du monde de l'UNESCO : Culture-Mémoire-Identités, qui s'est tenue à Varsovie, en Pologne, en mai 2011.

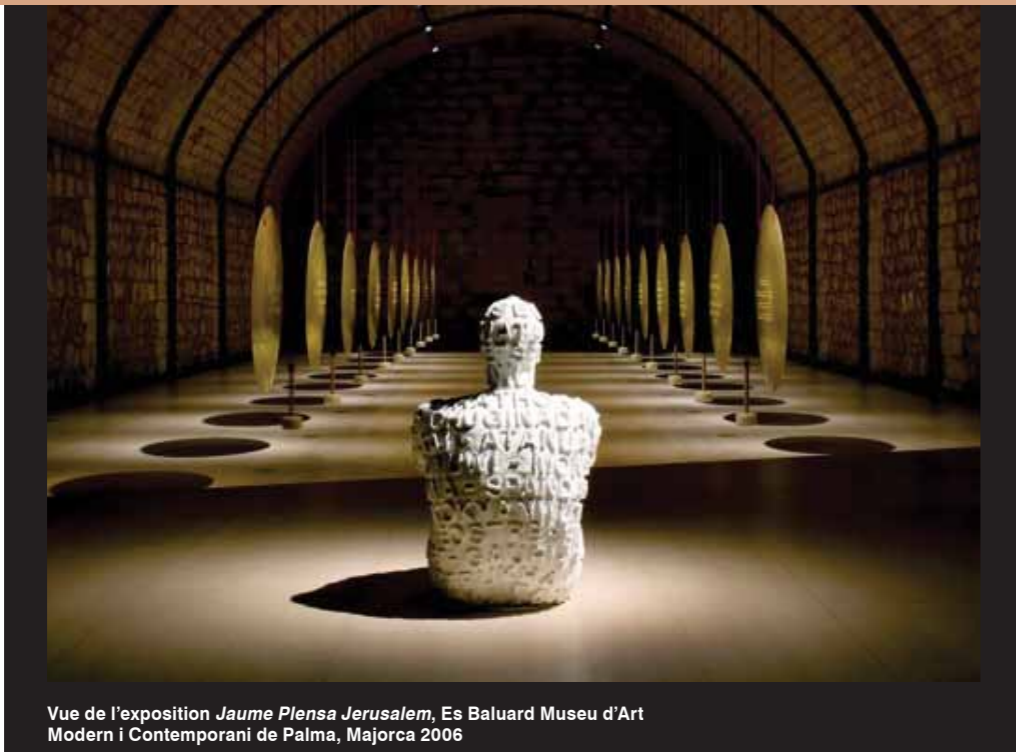


En dépit des technologies actuelles de conservation de la mémoire, les méthodes traditionnelles demeurent importantes



Groupe de personnes travaillant sur l'histoire au château de Bachritterburg Kanzach, en Allemagne

© R. PAARDEKOOOPER



Vue de l'exposition *Jaume Plensa Jerusalem, Es Baluard Museu d'Art Modern i Contemporani de Palma, Majorca 2006*

Accorder ses violons

Comment l'ICOM et l'OMPI créent un programme pour faciliter la résolution des différends

par Samia Slimani

Comme le Bouddha de l'art du Gandhara restitué au Musée national de Kaboul ou une tête Maori rapatriée en Nouvelle-Zélande, les restitutions de biens culturels font la une de l'actualité et rappellent à quel point les professionnels des musées ont besoin d'assistance dans la résolution de leurs litiges.

Fort de sa fonction traditionnelle de facilitateur, notamment déployée pour le don du masque Makondé en mai 2010, l'ICOM en partenariat avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) lance à partir de juin 2011 un programme de médiation ouvert à tous les acteurs du secteur de l'art et du patrimoine culturel. Appelé des vœux de la Présidente de l'ICOM alors en exercice, Alissandra Cummins, dès 2006, ce programme concrétise des années de collaboration entre l'ICOM et l'OMPI portant sur divers

domaines tels que les droits d'auteur ; les savoirs traditionnels et expressions du folklore et plus largement la propriété intellectuelle.

La médiation en art et patrimoine culturel constitue une solution satisfaisante de règlement des différends, régie par le *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées*. Ce processus s'inscrit dans la mission de service public international de lutte contre le trafic illicite de biens culturels de l'ICOM.

Une alternative consensuelle

Les musées et autres acteurs du secteur de l'art et du patrimoine culturel sont de plus en plus impliqués dans différents types de litiges : provenance, retour, restitution, conservation,

propriété d'objets au sein des collections, problématique de propriété intellectuelle, revendication concernant le patrimoine immatériel. La complexité de ces litiges tient à la multiplicité des questions de nature juridique, culturelle, économique, éthique, historique, morale, politique, religieuse ou spirituelle qu'ils impliquent.

La médiation permet de trouver des solutions alternatives satisfaisantes

La médiation permet d'éviter d'avoir recours à la justice et de trouver des solutions alternatives satisfaisantes pour les parties aux litiges qui surviennent entre elles. Elle s'adresse aux professionnels des musées et à tous les acteurs du secteur de l'art et du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Grâce à ce dispositif, l'ICOM et l'OMPI mettent à disposition des parties qui s'engagent dans la voie

de la médiation, une liste de médiateurs constituée par leurs soins sur la base de critères objectifs (qualifications, formation et expérience dans le domaine de l'art et du patrimoine culturel ainsi qu'en médiation, etc.). Le médiateur choisi intervient de façon neutre et son rôle est d'amener les parties à un compromis acceptable.

Le règlement de médiation ICOM-OMPI offre une option de règlement des litiges sur mesure prenant en compte les besoins spécifiques dans du domaine de l'art et du patrimoine culturel et en garantissant le respect de l'impartialité, de l'indépendance et des règles éthiques. Les parties doivent s'entendre sur le principe de la médiation. L'accord sur la médiation peut être obtenu de deux façons : en amont, par une clause générale stipulée dans un contrat conclu entre les parties ; ou bien après la survenance du litige, par un contrat de recours à la médiation relatif au litige en cause. A cet égard, l'ICOM et l'OMPI offrent aux parties qui souhaitent se rapprocher l'assistance nécessaire pour aboutir à un accord dans cette phase de pré-médiation.

Vers un accord

La saisine par l'une ou toutes les parties concernées par le différend s'effectuera auprès du Secrétariat de l'ICOM, au moyen d'un formulaire indicatif facultatif, ou par tout autre moyen. Après analyse du cas soumis, l'ICOM transfèrera la requête au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, dans un délai de 30 jours. Le début de la procédure de médiation sera fixé à la réception de la requête par le Centre, la fin de la médiation intervient à la signature d'un accord qui règlera toutes les questions litigieuses. Les parties demeureront libres d'interrompre temporairement ou définitivement la médiation engagée à tout moment et pour tout motif, le caractère non contraignant de cette procédure étant l'un de ses avantages majeurs.

Il faut noter que le choix d'un médiateur s'avère crucial. En effet, par principe, les parties doivent s'entendre sur la personne du médiateur dans un délai de sept jours. En l'absence d'accord uniquement, le Centre et le Secrétariat de l'ICOM interviendront et coopéreront avec les parties afin de trouver un arrangement, en vue de la désignation d'un médiateur qui conviendrait aux parties. La conduite de la médiation sera

ensuite facilitée par la mise à disposition de moyens logistiques par l'ICOM et l'OMPI, notamment l'accès à des salles de réunion avec interprètes qui proposent un service de traduction simultanée, si nécessaire.

Favoriser la confidentialité

Enfin, les parties peuvent bénéficier du système ECAF (système de gestion électronique des litiges) de l'OMPI leur permettant de soumettre les documents par voie électronique de manière à faciliter la communication à distance. Ce système dématérialisé de traitement des pièces et suivi de la procédure garantit parfaitement la confidentialité des données et informations transmises, règle de principe en médiation. Ainsi, les rencontres entre les parties et le médiateur se déroulent à huis clos et ne font l'objet d'aucun enregistrement audio. Toutes les personnes impliquées dans le règlement par médiation sont tenues à la plus stricte confidentialité. Ce qui implique que même en cas d'échec ou d'interruption de la

médiation à la faveur d'une procédure juridictionnelle, les parties ne pourront pas fonder d'arguments sur des éléments issus de la médiation, de son existence même, ou encore de ce qui aura pu y être exprimé.

Comparativement aux recours traditionnels tels que les actions en justice ou l'arbitrage, l'avantage de la médiation en art et patrimoine culturel réside dans ses faibles coûts de procédure. Il convient de distinguer les frais administratifs très peu élevés versés à l'ICOM et l'OMPI, des honoraires du médiateur qui lui seront directement versés. Les honoraires du médiateur sont proposés sur la base d'un tarif horaire ou forfaitaire librement consenti par les parties.

Ainsi, conscients des besoins particuliers à prendre en compte dans les litiges relatifs au patrimoine artistique et culturel l'ICOM et l'OMPI proposent désormais un programme innovateur qui permettra de privilégier des approches créatrices à travers un règlement extrajudiciaire, un bon accord valant mieux qu'un mauvais procès. ■

Formation à la médiation en art et patrimoine culturel

Dans le cadre de leur partenariat et de la mise en œuvre du Programme de médiation en art et patrimoine culturel, l'ICOM et l'OMPI proposent des formations spécialisées visant à informer et promouvoir largement ce nouveau programme. Un cycle d'ateliers de formation à la fonction de médiateur et de sensibilisation au processus de médiation en art et patrimoine culturel sera très prochainement organisé à Paris, dans les locaux de l'ICOM.

L'atelier de formation à la fonction de médiateur visera à former les potentiels médiateurs ou candidats à la liste de médiateurs en les introduisant aux techniques de médiation en art et patrimoine culturel du modèle ICOM-OMPI.

Les participants seront mis en situation pratique et projetés dans les rôles des parties respectives pour la résolution de cas fictifs. Cette formation sera assurée par des intervenants extérieurs experts en patrimoine culturel et ayant une grande expérience en médiation. L'atelier de sensibilisation au processus de médiation en art et patrimoine culturel sera spécialement destiné aux professionnels des musées



amenés à avoir recours à ce mode alternatif de règlement des différends et désireux de se familiariser avec la procédure de médiation. Les participants seront invités à se prêter à un jeu de rôle.

Cet atelier sera organisé conjointement par les responsables de projets de l'ICOM et de l'OMPI.

Les programmes détaillés de ces ateliers ainsi que les formulaires de candidature seront prochainement disponibles en ligne sur le site internet de l'ICOM. L'ICOM et l'OMPI étant deux organisations internationales à but non lucratifs, les frais d'inscription à ces formations serviront à couvrir les seuls frais d'intervention des formateurs. Les tarifs seront mentionnés sur les formulaires.

Journée internationale des musées 2011

30 000 musées dans près de 100 pays : la JIM 2011 a connu un véritable succès grâce à l'engouement suscité par la thématique « Musée et mémoire, les objets racontent votre histoire »

Comme tous les ans depuis 1977, l'ICOM a organisé autour du 18 mai dernier la Journée internationale des musées, événement devenu incontournable dans le calendrier culturel et muséal international. Pour la première fois cette année, l'ICOM s'est entouré de nombreux partenaires institutionnels* car tous sont concernés par la question de la mémoire et de la transmission du patrimoine. Enfin, l'ICOM a patronné la Nuit européenne des musées le 14 mai, dont le programme « Une œuvre, une histoire » a fait écho à la Journée internationale des musées, créant ainsi un fort dynamisme autour de la thématique « Musée et Mémoire, les objets racontent votre histoire ». Cette thématique a mis l'accent sur le rôle des musées et de leurs

collections dans la préservation et la transmission de la mémoire collective et individuelle.

Dans le monde entier, les musées ont redoublé de créativité illustrée au travers d'expositions et d'activités souvent pédagogiques. En effet, de nombreux musées ont ouvert leurs portes gratuitement à cette occasion. Ainsi, le *Nigeria National Museum* à Oshogbo a proposé un quiz destiné aux écoliers afin de les sensibiliser à la préservation de leur patrimoine, tandis qu'au Canada, au *Sundre Museum*, était présentée une exposition de souvenirs. En Nouvelle-Zélande, le *Whanganui Regional Museum* a célébré les traditions musicales de son pays à travers son programme « Mémoire et musique ». En Argentine, au *Museo Argentino de Ciencias*

Naturales Bernardino Rivadavia à Buenos Aires, c'est le concept de *museocuentos* qui a été créé pour l'occasion des conteurs racontaient des histoires à travers les objets du musée. Enfin, l'*Arkeologi Museoa* de Bilbao en Espagne a organisé un jeu intitulé « Sur les traces du passé » pour ses visiteurs, suivi d'un spectacle.

Pour aider les musées et institutions à organiser cette journée et offrir une meilleure visibilité à l'événement, l'ICOM a mis en place une série d'outils de promotion et de communication. Pour la première fois, un site internet dédié à l'événement a été créé (<http://imd2011.icom.museum>) sur lequel pas moins de 212 musées se sont inscrits auprès de l'ICOM pour y faire apparaître leur programme d'activités. Ces programmes ont

été repris dans le dossier de presse, envoyé aux journalistes puis largement relayé par les participants et les comités nationaux dans leur pays. Outre les programmes d'activités des musées, répertoriés par continent, on y retrouvait également le kit de communication, donnant des informations et outils utiles pour organiser et promouvoir l'événement, mais aussi l'affiche officielle traduite en 37 langues, du kirghize au basque, en passant par le japonais, le visuel de la Journée internationale des musées 2011 a fait le tour du monde!

En mars dernier, l'ICOM a créé une page Facebook pour la JIM 2011, celle-ci a suscité l'intérêt de plus de 1 200 internautes, à raison de 2 500 utilisateurs actifs par mois et plus de 32 000 publications affichées en mai. Cette page continue à fonctionner et rassemble les témoignages, impressions, suggestions et photos des visiteurs de la Journée internationale des musées.

Un bilan très positif donc pour l'édition 2011. Le thème de la Journée internationale des musées 2012 a d'ores et déjà été choisi et approuvé par le Comité consultatif de l'ICOM : « Les musées dans un monde en mouvement. Nouveaux défis, nouvelles inspirations ». L'ICOM vous invite dès à présent à préparer l'édition 2012 et félicite l'enthousiasme ainsi que l'implication des musées pour cet événement. ■

*Les partenaires institutionnels de la Journée internationale des musées 2011 : le programme Mémoire du monde de l'UNESCO, le Conseil de coordination des associations d'archives audiovisuelles, le Conseil international des archives, le Conseil international des monuments et des sites et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions.

Sauvegarder les musées japonais

Après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé les côtes japonaises le 11 mars dernier, et le tsunami et la menace nucléaire qui s'en sont suivis, l'ICOM a mobilisé ses ressources afin d'évaluer la situation des musées dans les régions les plus touchées du pays. Grâce à la communication avec son Groupe d'intervention de secours aux musées en cas de catastrophes et avec les professionnels des musées japonais, l'ICOM a réussi à rassembler quelques données afin d'estimer l'ampleur des dégâts.

Le Japon compte plusieurs milliers de musées dont très peu sont des institutions nationales. Plus de 2 000 installations sociales publiques d'enseignement ont été gravement endommagées, dont 648 bâtiments officiels, 189 bibliothèques et 204 musées (tels que le *Rikuzen Takada City Museum*, le Musée d'Histoire locale *Wakayanagi*, l'*Aquarium Souterrain Moguranpia Kuji* et le Centre de Science ou encore le *Ishinomaki Art Center Museum*). De plus, cinq trésors nationaux, 144 biens culturels et 80 sites historiques ont été touchés par ces catastrophes. Le besoin de mettre à l'abri les biens culturels endommagés, de réhabiliter et récupérer les propriétés mobilières mais aussi immobilières telles que des édifices historiques est urgent.

Les autorités culturelles japonaises ont appelé à la coopération internationale en vue de préserver et reconstruire le patrimoine national affecté. Une campagne d'appel aux dons a été récemment lancée et des boîtes permettant d'effectuer des dons se trouvent dans de nombreux musées du pays. Des organisations à but non lucratif et des bénévoles apportent également leur aide afin de sauver le patrimoine culturel du pays.

Appel à candidature pour l'accueil de la Conférence générale ICOM 2016

La Conférence générale de l'ICOM est un événement crucial qui rassemble l'ensemble de la communauté muséale internationale sur un thème choisi par des professionnels de musée.

Le lieu où est organisé la Conférence générale de l'ICOM change tous les trois ans et l'événement part aux quatre coins du monde. La 22^e Conférence générale de l'ICOM s'est déroulée à Shanghai en 2010 sur le thème « Musées pour l'harmonie sociale ». Cet événement a réuni plus de 3 000 participants. La 23^e Conférence générale de l'ICOM aura lieu en 2013 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Tous les Comités nationaux actifs peuvent désormais déposer leur candidature afin d'héberger la Conférence générale de l'ICOM en 2016. Un appel d'offre sera prochainement envoyé à tous les Présidents des Comités nationaux de l'ICOM. Le Secrétaire général de l'ICOM doit recevoir un courrier d'attention signé par le Président du Comité national avant le 30 octobre 2011. Les candidatures, complètes, devront être transmises dans les meilleurs délais, au plus tard le 15 janvier 2012 (fuseau horaire de Paris, GMT+1) au Secrétaire général de l'ICOM. Une liste de trois candidats sélectionnés maximum sera dressée par le Bureau du Conseil exécutif de l'ICOM. L'inspection des sites des villes dont la candidature aura été retenue sur cette liste sera réalisée au cours du premier trimestre de l'année 2012. En juin 2012, le Comité consultatif votera une motion de recommandation pour l'hôte de la 24^e Conférence générale de l'ICOM en 2016. La recommandation sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil exécutif en juin 2012.

Action en Égypte

Suite aux événements qui ont agités l'Égypte en début d'année, l'ICOM a rapidement mobilisé ses ressources afin de protéger le patrimoine culturel du pays. En situation d'urgence, l'obtention d'information fiable représente la première des nécessités, mais aussi, dans certains cas, la plus grande des difficultés. C'est ainsi que l'ICOM, son Groupe d'intervention de secours aux musées en cas de catastrophes (DRTF) et son Comité international pour l'égyptologie (CIPEG) ont mis leurs ressources en commun afin d'analyser le plus fidèlement possible la situation du patrimoine égyptien et des risques encourus dans les musées et sur les sites du pays ; en collaboration avec le Ministère d'Etat pour les Antiquités égyptiennes.

Ce travail d'investigation a conduit à répertorier des vols qui avaient été perpétrés et de recenser l'état des principaux sites archéologiques du pays. Le fruit de ces efforts a permis à l'ICOM de répondre aux besoins de la communauté internationale en codifiant une mission d'évaluation de la situation sur place au mois d'avril dernier.

Suite à plusieurs échanges avec les autorités égyptiennes, les experts du patrimoine national et les membres du CIPEG, le secrétariat de l'ICOM a décidé de lancer la publication d'une nouvelle Liste Rouge : la *Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril*. Cette nouvelle Liste Rouge sera réalisée grâce au généreux soutien du Bureau des Affaires éducatives et culturelles du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Elaborée en étroite collaboration avec une équipe d'experts égyptiens et internationaux, cette Liste Rouge répertoriera les catégories de biens culturels égyptiens les plus exposés au trafic illicite : objets archéologiques datant de l'antiquité pharaonienne et gréco-romaine, œuvres coptes et islamiques et biens culturels nubiens. En lançant ce nouveau projet de Liste Rouge d'urgence, l'ICOM réaffirme son engagement pour la protection du patrimoine culturel, notamment dans des contextes faisant suite à des situations de crise. ■



▲ Statue de groupe de Kaemheset avec sa femme et son fils, Ancien empire, 6^e Dynastie, vers 2323-2150 avant J-C
© The Egyptian Museum



▶ Shabti d'Heqareshu, Nouvel empire, 18^e dynastie, 1550-1295 avant J-C
© The Egyptian Museum

